



Qui doit payer les dettes d'une entreprise?

Par **BEZIER**, le **19/02/2010** à **13:55**

Bonjour, un enfant de 29 ans veut créer son entreprise prochainement.
Même si nous aidons un peu financièrement notre enfant, nous ne serons pas actionnaires de son entreprise.

Des amis nous mettent en garde.

Ils expliquent que si l'entreprise de notre enfant, après un temps de fonctionnement, présente malheureusement un bilan avec des dettes et doit déposer le bilan, nous pourrions être tenus, en fonction de nos ressources, de renflouer les dettes de l'entreprise.

Cela est-il vrai ou faux?

Par avance, nous vous remercions bien sincèrement de la réponse apportée à cette question.

Par **jeanbaptistecohen**, le **19/02/2010** à **16:00**

Bonjour,

je vous que vous vous posez pleins de questions sur les responsabilités,
techniquement vous ne risquez rien si vous ne vous porter pas garant pour lui à la banque.

je vous conseille toutes fois de lui soumettre l'idée d'ouvrir cette société à l'étranger c'est simple, moins chère et beaucoup moins risqué qu'une société française.

rien ne l'empêche d'ouvrir un bureau de représentation en France.

il payera moins d'impôts!

je vous laisse le numéro d'un cabinet parisiens qui ouvre des entreprises partout dans le monde à moindre frais et rapidement. 01.80.88.61.93